

SGKJPP/SSPEA, Museumsstrasse 10, PF 106, CH-3000 Bern 6

Bundesamt für Gesundheit BAG
Abteilung Gesundheitspolitik

3003 Berne

SGKJPP
Schweizerische Gesellschaft für Kinder- und
Jugendpsychiatrie und -psychotherapie

SSPPEA
Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie
d'Enfants et d'Adolescents

SSPIA
Società Svizzera di Psichiatria e Psicoterapia
Infantile e dell' Adolescenza

PSY & YSS

Berne, le 05 novembre 2012

Réponse à la mise en consultation du moratoire sur les installations de nouveaux cabinets de médecins spécialistes dès le 1^{er} avril 2013

Madame, Monsieur,

La Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie pour Enfant et Adolescent (SSPPEA) vous remercie d'avoir consulté la FMH au sujet de la réintroduction du moratoire sur les installations de nouveaux cabinets de médecins spécialistes dès le 1^{er} avril 2013, et vous prie de prendre en considérations les remarques suivantes :

La SSPPEA déplore que le Conseil fédéral ait opté pour la réintroduction d'une mesure globale pour l'ensemble de la Suisse, qui ne tient pas en compte les différences entre spécialités médicales et la répartition des spécialistes visés dans les différentes régions du pays.

En ce qui concerne les médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescent, nous constatons un manque important de relève, qui se traduit par un déplacement de la répartition démographique de nos membres, dont l'âge moyen est de plus en plus élevé. En parallèle les besoins de soins psychiatriques ne cessent de croître.

La SSPPEA craint de voir s'aggraver la désaffection des jeunes médecins diplômés pour une formation devenue moins attractive que les autres spécialités médicales. Elle craint également une moins bonne couverture de soins psychiatriques destinés aux enfants et adolescents. Sachant que les troubles psychiques débutent souvent pendant l'enfance, les conséquences psycho-sociales ne sont pas à négliger.

Voilà pourquoi **la SSPPEA se prononce contre la réintroduction du moratoire sur les installations de nouveaux cabinets de médecins spécialistes dès le 1^{er} avril 2013** et regrette que la solution proposée conjointement par la FMH et la CDS ne soit pas mise en œuvre. Nous soutenons tout particulièrement le concept de gestion cantonale ou régionale du nombre de médecins, susceptible de réguler de manière différenciée l'excès (Übersorgung) ou le manque (Unterversorgung) de médecins de premiers recours ou de médecins spécialistes en fonction des besoins de la population.

Restant à disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Prof. Dr méd. Alain Di Gallo
Co-Président SSPPEA



Dr méd. Hélène Beutler
Co-Présidente SSPPEA

Copie : Fédération des médecins suisses FMH, Case postale 300, 3000 Berne 15